



RÉUSSIR ENSEMBLE

ÉCOLOGIE ÉCONOMIE SOCIAL

SURDÉPENSER — SURTAXER — SURENDETTER LES PREUVES D'UNE GESTION FINANCIÈRE CATASTROPHIQUE PAR M. LE MAIRE !



Patrick GAUTHIER

Chargé de cours d'Écologie
et de Bioclimatisme
à l'IUT de Fontainebleau

SurDépenser

Les mandatures précédentes : + 14 % de 2010 à 2018

La mandature actuelle : + 50 % de 2019 à 2024

Évolution financière de Bois-le-Roi 2018 - 2023

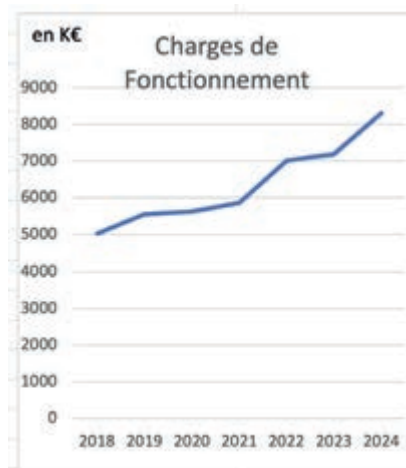
	2018	2023
Dépenses réelles de fonctionnement	4 914 815,34	7 317 689,68
Recettes réelles de fonctionnement	6 021 594,09	7 357 169,00
Disponibilités	5 890 747,65	133 350,00

Entre 2018 et 2023, on a assisté à la disparition de la marge de fonctionnement !



Comment financer les futurs investissements
sans emprunter ?

Comment rembourser le capital et payer les intérêts des futurs emprunts
sans augmenter à nouveau la taxe foncière ?



source :
Commune de Bois-le-Roi

SurTaxer

+ 40 % en 3 ans

Hausse de la Taxe Foncière : source :
Le Parisien

1^{re} en Seine-et-Marne,

4^e en Île-de-France,

15^e place au niveau national.

Le Maire a décidé une pause fiscale en 2025 par prudence
électorale !

SurEndetter

Progression de l'encours de la dette 2022-2025,
soit +1 334 %

Sur 2025, un emprunt prévu de 600 k€ a été confirmé par le
Maire, au dernier conseil municipal, et une nouvelle ligne de
trésorerie de 1,5 million d'€ sur 1 an à rembourser en totalité
en 2026.

source :
Finances publiques (2022-2024)
Commune de Bois-le-Roi (2025)



NOS PROPOSITIONS

Changer de Maire en 2026 :

Un maire hilare qui affirme que l'argent n'est pas un problème quand on lui explique qu'il faut avoir des recettes largement supérieures aux dépenses pour autofinancer des investissements ne laisse aucun espoir pour une amélioration des finances de la commune.

Les abandons de la crèche, du gymnase, de l'église et du terrain de foot ne sont dus qu'à la mauvaise gestion budgétaire.

Nous proposons de cesser les dépenses excessives de la mandature : achats au dessus du prix de marché, construire plutôt que rénover, achats d'études inutiles et inutilisées (BLR 2030, étude médecins...), paiement de prestations non réalisées...

Cette gestion de bon sens permettra de réaliser les investissements réellement prioritaires pour les habitants.

ÉCORÉNOVER COÛTE MOINS CHER QUE CONSTRUIRE.

Notre Maire ne peut ou ne veut pas comprendre qu'il vaut mieux rénover que construire.

À titre d'exemple, la ville de Pringy a réussi à rénover un ancien bâtiment pour accueillir 4 professionnels de

santé pour 119 000 € HT.

La construction de la maison de santé a coûté plus de 2 000 000 €. Écorénover est plus écologique et économique.

PLUi (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL).

Nous remercions les Bacots pour leurs observations lors de l'enquête publique sur le PLUi. Ils représentent 53 % des avis de toute l'agglomération. Ce PLUi a reçu un avis défavorable de la part de la population que l'enquêtrice a transformé en favorable.

Néanmoins et uniquement à Bois-le-Roi, cet avis est sous réserve que le Maire de Bois-le-Roi corrige des

irrégularités sur les secteurs de mixité sociale (voir le rapport d'enquête sur reblr.fr).

source :
Agglomération

Mobilisons-nous contre la validation définitive, au Conseil d'Agglomération, du PLUi prévue le 16 octobre 2025 (au lieu du 25 septembre) !

NON AUX FAVEURS POUR LES PROMOTEURS IMMOBILIERS.

Pour lutter contre la densification et sa promotion immobilière, nous avons entamé un recours contre la garantie d'emprunt offerte par notre Maire à la SEM. Cette garantie se fait sans informations financières de l'emprunteur, sans hypothèques sur le bien garanti (si Bois-le-Roi paye la totalité de la dette, l'emprunteur reste propriétaire), sans utilité publique (pas de logement

social) et, en plus, l'emprunteur peut revendre à n'importe qui, sans autorisation de la Mairie (maintien de la garantie au profit du nouveau propriétaire). Un logement collectif de plus garanti par vos impôts nous obligeant à réaliser plus de logements sociaux en compensation.

LA SEM POURSUIT UN ÉLU DE LA RÉPUBLIQUE !

Tout notre soutien à un élu écologiste à la CAPF qui combat la densification et la promotion immobilière.

Le Directeur Général actuel de la Société d'Économie Mixte (SEM) du Pays de Fontainebleau, dont la CAPF a la majorité absolue des actions, vient de porter plainte contre un élu parce qu'il demandait, dans l'exercice normal de son mandat, davantage de transparence et de concertation.

Cette démarche judiciaire est inacceptable et semble être destinée à entraver l'action des élus au service du peuple.

Elle illustre un fonctionnement trop autonome d'une structure prenant des décisions immobilières et financières sans rendre suffisamment de comptes. La SEM agit souvent sans concertation, au détriment du cadre de vie.

Nous attendons de la part du président de l'agglomération qu'il s'exprime clairement sur cette situation : à quand la nécessaire reprise de contrôle de cet outil au service de nos communes ?

Il faut une gouvernance exemplaire, respectueuse des principes démocratiques et tournée vers l'intérêt général.

Réussir Ensemble est la seule liste qui, avec compétence et une expérience de plusieurs années, est capable de remettre de l'ordre dans la gestion financière de notre commune, tout en défendant notre cadre de vie.

Adhérez pour soutenir notre action sur www.reblr.fr



<https://www.facebook.com/ReussirEnsembleabl>

Retrouvez ce tract et des compléments d'information sur notre site reblr.fr